

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue à la salle du conseil, située à la Mairie de la Municipalité, chemin Royal, le lundi 2 mai 2022 à 20 h, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère siège numéro 2 ;
- Patrick Lachance, conseiller siège numéro 3 ;
- Gaétan Longchamp, conseiller siège numéro 4 ;
- Dominique Labbé, conseiller siège numéro 5 ;
- Denis Côté, conseiller siège numéro 6.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal du 4 avril 2022 ;
4. Suivi du procès-verbal ;
5. Correspondance ;
6. Adoption des dépenses et autorisation du paiement des comptes ;
7. Demande d'aide financière
 - a) Corporation des camps étudiants Québec inc.
(Camp St-François) ;
 - i. Réservation de la grande salle du Sillon été 2022 ;
8. Résolution - Autorisation de signature du bail d'opération concessionnaire du Parc de la Tour-du-Nordet ;
9. Résolution - Vente du lot de bois découlant de l'entretien du terrain du centre le Sillon ;
10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 022-184 modifiant le règlement numéro 020-161 sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec ;
11. Résolution - Dépôt de la programmation 2022-2023 dans le programme PPA-CE du ministère des Transports du Québec ;
12. Résolution - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Rapport d'activité de l'année 2021 ;
13. Résolution - Demande de suivi - Programme de transfert des installations portuaires, quai de Saint-François ;

14. Résolution - Autorisation de financement temporaire - projet de divers réaménagements intérieurs du centre le Sillon ;
15. Résolution - Autorisation demande de paiement numéro 2 - Contrat pour divers réaménagements intérieurs Centre Le Sillon ;
16. Varia ;
 - a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;
17. Période de questions ;
18. Clôture de la séance.

Item 1 **Ouverture de la séance**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

022-046

Item 2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Patrick Lachance avec l'appui de Dominique Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

022-047

Item 3 **Adoption du procès-verbal du 4 avril 2022**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 est adopté sur proposition de Gaétan Longchamp avec l'appui de Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 4 **Suivi du procès-verbal**

Item 5 **Correspondance**

022-048

Item 6 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Attendu que le directeur général/greffier-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 4 avril 2022 jusqu'à la séance prévue en juin 2022 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Patrick Lachance

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 154 956,49 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 31 719,18 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/greffier-trésorier

Item 7 **Demande d'aide financière**

**a) Corporation des camps étudiants Québec inc.
(Camp St-François) ;**

022-049

i. Réservation de la grande salle du Sillon été 2022 ;

Sur proposition de Gaétan Longchamp avec l'appui de Denis Côté

Il est résolu

Que l'usage de la grande salle du centre le Sillon soit offert gracieusement à la Corporation des camps étudiants Québec inc. (Camp St-François) à titre de contribution au succès de leurs activités de camp de jour pour la saison d'été 2022 ;

Que les modalités encadrant l'usage de la salle soient fixées dans un bail ;

Que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer le bail pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

022-050

Item 8 **Résolution - Autorisation de signature du bail d'opération concessionnaire du Parc de la Tour-du-Nordet**

Attendu qu'un appel de proposition a été publié pour obtenir les services d'un concessionnaire au Parc de la Tour-du-Nordet pour l'été 2022 ;

Attendu qu'une seule proposition a été reçue de la part de Madame Martine Morency et que les membres du conseil se déclarent satisfaits de son offre ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Lachance, avec l'appui de Maude Nadeau

Il est résolu

Que la signature d'un bail d'opération avec Madame Morency pour la saison 2022 soit autorisée ;

Que les modalités du bail soient similaires à celles qui avaient été établies avec l'ancien concessionnaire en tenant compte de l'offre de Madame Morency ;

Que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer le bail pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

022-051

Item 9 **Résolution - Vente du lot de bois découlant de l'entretien du terrain du centre le Sillon**

Attendu qu'un appel de proposition a été publié pour offrir un lot de bois découlant de l'entretien du terrain du centre le Sillon ;

Attendu que les offres suivantes ont été reçues :

- Olivier Pouliot : 400 \$;
- Guillaume Labbé : 800 \$;
- Réjean Asselin : 130 \$;
- Gaétan Lemelin : 459 \$.

En conséquence,

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Dominique Labbé

Il est résolu

Que le lot de bois soit vendu à Monsieur Guillaume Labbé pour la somme de 800 \$.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 10 **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 022-184 modifiant le règlement numéro 020-161 sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec**

Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2, dépose le projet de règlement et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 022-184 modifiant le règlement numéro 020-161 sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec.

022-052

Item 11 **Résolution - Dépôt de la programmation 2022-2023 dans le programme PPA-CE du ministère des Transports du Québec**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance du programme d'aide à la voirie locale – Volet, projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) ;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans désire déposer une demande d'aide pour la réfection d'une partie du chemin du Quai (section au bas du cap) ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Gaétan Longchamp,

Il est résolu

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet, projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

022-053

Item 12 **Résolution - Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Rapport d'activité de l'année 2021**

Attendu que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie exige à toute autorité locale ou régionale et chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques d'adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour

l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie ;

Attendu que ces accomplissements ont pour effet d'améliorer la sécurité incendie sur l'ensemble du territoire de la Municipalité ;

Attendu que le Québec entier avait la même obligation de réaliser un schéma de couverture de risques en incendie ;

En conséquence,

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Denis Côté,

Il est résolu

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans adopte le rapport annuel d'activités pour son territoire qui est sous la responsabilité du service de sécurité incendie de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans pour la partie nord de son territoire et par le service de sécurité incendie de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans pour la partie sud de son territoire, démontrant les actions réalisées au cours de l'année 2021 en regard des objectifs fixés au schéma de couverture de risques en incendie adopté en décembre 2019 ;

Qu'une copie du rapport soit transmise à la Municipalité régionale de comté de l'Île-d'Orléans.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

022-054

Item 13 **Résolution - Demande de suivi - Programme de transfert des installations portuaires, quai de Saint-François**

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance du Programme de transfert des installations portuaires ;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a été informée que le quai de Saint-François a été inclus dans ce programme ;

Attendu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans considère que le quai de Saint-François est une infrastructure à conserver autant pour son aspect d'accès public au fleuve que pour la qualité de vie de ses citoyens et de ses visiteurs, que pour son utilité pour la protection des berges de la Municipalité par son action de brise-lame ;

Attendu que par sa résolution 022-026, adoptée le 7 février 2022, la Municipalité a manifesté son intérêt à acquérir le quai de Saint-François par l'envoi d'une lettre d'intention aux responsables de Transports Canada ;

Attendu que depuis la Municipalité n'a pas reçu de communication ou eu de suivi sur le dossier ;

En conséquence,

Sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Gaétan Longchamp

Il est résolu

Que le conseil de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans demande un suivi du dossier par l'envoi d'une lettre aux autorités de Transports Canada ;

Qu'une copie conforme de cette résolution soit envoyée à : Madame Caroline Desbiens, députée fédérale de Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, L'honorable Omar Alghabra, député de Mississauga-centre et ministre des Transports du Canada, Madame Émilie Foster, députée de Charlevoix—Côte-de-Beaupré et Madame Geneviève Guilbault, députée de Louis-Hébert, Vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

022-055

Item 14 **Résolution - Autorisation de financement temporaire - projet de divers réaménagements intérieurs du centre le Sillon**

Attendu que le contrat pour la réalisation de divers réaménagements intérieurs au centre le Sillon a été octroyé à Construction Envergure Inc. par la résolution 022-024 ;

Attendu que la réalisation de ce contrat est prévue en trois phases ;

Attendu que le paiement de ce contrat est effectué par étape selon les travaux réellement exécutés ;

Attendu que ces paiements doivent faire l'objet de vérifications de l'architecte responsable en collaboration avec la direction générale ;

Attendu qu'en date du 30 avril 2022 le prix révisé du contrat est de 243 870,98 \$ plus taxes ;

Attendu que le programme de la TECQ financera 86,24 % de ce contrat ;

Attendu que la première reddition de compte partielle au programme de la TECQ ne pourra être déposée avant la fin de 2022 pour un versement en mars 2023 ;

Attendu que d'ici là, la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit assumer le paiement du contrat ;

Attendu que les liquidités disponibles ne permettent pas à la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans de couvrir les paiements requis et qu'une marge de crédit doit être ouverte pour assumer le paiement du contrat ;

En conséquence,

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Patrick Lachance

Il est résolu

Que le Conseil autorise l'ouverture d'une marge de crédit de 200 000 \$ auprès Desjardins Entreprises Québec-Capitale ;

Que Madame Lina Labbé, mairesse et Monsieur Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tous les documents requis par l'ouverture de cette marge de crédit.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

022-056

Item 15 Résolution - Autorisation demande de paiement numéro 2 - Contrat pour réaménagements intérieurs Centre Le Sillon

Attendu que le contrat pour la réalisation de divers réaménagements intérieurs au centre le Sillon a été octroyé à Construction Envergure Inc. par la résolution 022-024 ;

Attendu que la réalisation de ce contrat est prévue en trois phases ;

Attendu que le paiement de ce contrat est effectué par étape selon les travaux réellement exécutés ;

Attendu que ces paiements doivent faire l'objet de vérifications de l'architecte responsable en collaboration avec la direction générale ;

Attendu que la demande de paiement numéro 2 a été présentée et approuvée par l'architecte et la direction générale ;

Attendu que des travaux supplémentaires d'une somme de 24 692,90 \$ ont été nécessaires jusqu'à maintenant ;

Attendu que ces travaux supplémentaires ne pouvaient être planifiés puisqu'ils ont été mis en évidence lors de la réalisation des travaux prévus ;

Attendu que conformément aux clauses du contrat une retenue de 10 % est applicable aux demandes de paiement pendant la réalisation des travaux ;

En conséquence,

Sur proposition de Gaétan Longchamp, avec l'appui de Patrick Lachance

Il est résolu

Que le Conseil autorise le paiement de la demande numéro 2 du contrat pour divers réaménagements intérieurs du centre le Sillon pour la somme de 111 448,71 \$ incluant toutes les taxes et la retenue de 10 %.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 16 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 17 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 30 et se termine à 20 h 37 pour un total de 7 minutes.

Item 18 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance, il est 20 h 37.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.